

---

# Cahier des charges

## Electrification des flottes – Enquête d’opinion

---

L’AVERE-FRANCE .....	1
PREAMBULE .....	1
OBJECTIFS .....	2
PILOTAGE .....	3
PRESENTATION DES LIVRABLES .....	3
CONFIDENTIALITE .....	4
OFFRES DE CANDIDATURES .....	4
<b>Presentation des candidats</b> .....	<b>4</b>
<b>Devis</b> .....	<b>4</b>
<b>Rémunération</b> .....	<b>5</b>
<b>Réception des offres</b> .....	<b>5</b>

# Electrification des flottes – Enquête d’opinion

Accompagner les entreprises dans leur électrification des flottes

## L’AVERE-FRANCE

Depuis 1978, l’Avere-France fédère l’ensemble des acteurs de l’écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel et associatif. Elle adresse ainsi la mobilité électrique utilisant des véhicules à batterie, hybrides rechargeables ou pile à combustible, des deux-roues, véhicules légers ainsi que les poids-lourd et bus. La présence, parmi nos 270 adhérents, de constructeurs, d’énergéticiens, d’utilisateurs mais aussi de collectivités territoriales nous permet de disposer d’une expertise tridimensionnelle dans l’écosystème sur tous les axes de la chaîne de valeur de l’écosystème, des types d’énergie, et des moyens de mobilité.

## PREAMBULE

**L’arrivée massive des véhicules électriques rechargeables (véhicules électriques à batterie (VEB) et hybrides rechargeables (VHR)) est maintenant une certitude avec une croissance sans précédent des ventes de ces véhicules depuis l’année 2020, au niveau français et européen.** En France, le nombre de véhicules électriques à batterie et hybrides rechargeables a dépassé les 1,5 million, avec plus de 25% de part des nouvelles immatriculations fin septembre 2023<sup>1</sup>. Les études de RTE prévoit un parc de 8,5 millions de véhicules électriques en 2030<sup>2</sup>. À l’horizon 2035, plus de 40 % du parc automobile léger et plus de 80 % des immatriculations neuves seront composées de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. À l’horizon 2050, la trajectoire de référence indique une électrification de 95 % du parc des véhicules légers français, soit près de 36 millions véhicules électriques.

Les modalités de transition vers une flotte électrique dépendent de nombreux facteurs liés au contexte d’une entreprise ou d’une collectivité (taille, secteur d’activités, cas d’usage de mobilité...). Cependant, de façon commune à tous les types de structure, l’électrification d’une flotte automobile suit les 3 phases suivantes :

1. **Diagnostic** : La stratégie d’électrification d’une flotte commence par une analyse des usages des véhicules et de leur évolution éventuelle ainsi que des coûts associés ;
2. **Stratégie** : Une fois cette phase de diagnostic réalisée, il est conseillé d’élaborer un schéma directeur qui comportera un certain nombre d’orientations qui définiront la trajectoire à moyen et long terme, si possible constantes dans le temps ;
3. **Déploiement** : Le diagnostic des sites et de leurs capacités électriques est un préalable à la phase de déploiement afin d’adapter les sites avec la consommation électrique, déployer les moyens de recharge, implémenter la conduite du changement, etc.

Il faut par ailleurs tenir compte de plusieurs facteurs décisifs : le cas d'utilisation de la flotte, l'offre de plusieurs segments et l'adaptabilité aux besoins des employés, le déploiement de l'infrastructure de recharge au travail et à la maison, en particulier dans le cas de l'absence de disponibilité d'un parking

---

<sup>1</sup> « Baromètre des immatriculations des véhicules électriques et hybrides rechargeables », Avere-France, novembre 2023

<sup>2</sup> « Bilan Prévisionnel 2023 : Point d’étape », RTE, 2023

privé et d'une borne de recharge privée, les avantages en nature, le gain économique par rapport aux véhicules à moteur à combustion interne, et l'acceptabilité des employés.

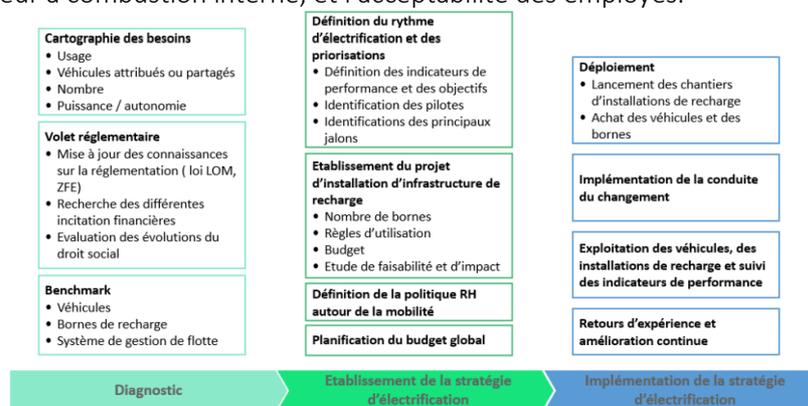


Figure 1 Etapes pour l'électrification des flottes des entreprises (Guide électrification des flottes d'entreprises; Avere-France, 2022)

Dans le cadre de [notre guide pratique](#), nous avons constaté qu'il restait un point faible : la gestion du changement. Plusieurs entreprises nous ont fait part de leurs difficultés à impliquer leurs collaborateurs et à les rassurer lors de la transition. Certaines se heurtent même à des obstacles en interne qui retardent leurs projets d'électrification, alors que tout projet de transition ne peut être un succès sans l'engagement conjoint de la direction et des collaborateurs.

C'est pourquoi nous croyons fermement à la nécessité d'aborder la question de la gestion du changement sous différents angles.

## OBJECTIFS

L'étude « Electrification des flottes – Enquête d'opinion » est une étude quantitative et destinée à identifier les obstacles rencontrés par les entreprises et les bonnes pratiques identifiées par ces mêmes entreprises au travers d'une enquête.

La rédaction de notre guide, un atelier organisé en 2023 et des échanges bilatéraux nous permettent de disposer d'une base pertinente de connaissances. Cependant, il nous semble essentiel de pouvoir identifier objectivement les obstacles rencontrés par les entreprises, ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre. C'est pourquoi nous souhaitons adresser une enquête d'opinion aux gestionnaires de flotte des grandes entreprises, afin de comprendre comment elles ont impliqué leurs collaborateurs et les délégués du personnel dans le processus de changement.

Cette enquête pourra comporter des questions sur l'implication des collaborateurs, l'implication du CSE et de la direction, le respect du droit du travail, la mise en œuvre des accords d'entreprise, la gestion de la recharge au domicile du salarié, etc.

Ils existent aujourd'hui plusieurs pistes à explorer pour accélérer l'électrification des flottes :

- **Questions prérequis :** Taille de la flotte, état des lieux des gestionnaires des flottes : connaissance des obligations réglementaires existantes, appréciations des potentiels objectifs en cours de discussion, pourcentage VEB/VHR de la flotte (véhicules de confort et véhicule de commerce/technique), objectifs électrification, date de mise en place de la stratégie et l'horizon temporel, stratégie globale de l'entreprise, options de recharge (domicile/voirie/travail) et la prise de charge de la recharge (à domicile – installation de la borne et/ou système de

remboursement des kWh. Idem en voirie), plan de sensibilisation de l'électrification, déploiement des solutions de mobilité alternatives, etc. - à travers des sondages par exemple ;

- **Identifier les obstacles à l'adoption du véhicule électrique** : Analyser les principaux obstacles à l'adoption du VE : juridiques, techniques, sociaux, économiques (Impact sur l'organisation du travail, risque sécurité, obligations légales sur la prise en charge des déplacements professionnels, protection des données personnels, etc.), enjeux collaborateurs dans les copropriétés – par des entretiens ;
- **Identifier les incitations les plus efficaces pour encourager l'adoption de véhicules électriques** : Déterminer les mesures incitatives (existantes et proposer des nouvelles mesures), telles que des avantages fiscaux, des subventions, ou des facilités de recharge, susceptibles de motiver les salariés et les entreprises à opter pour des véhicules électriques – par des entretiens ;
- **Étudier les expériences des bons élèves - entreprises réussies dans l'adoption de flottes de véhicules électriques** : Examiner les bonnes pratiques mises en place par des entreprises similaires pour encourager l'utilisation de véhicules électriques par leurs employés – par des entretiens.

Toutes ces questions doivent être abordées afin d'avoir une vision claire des obstacles, des solutions pour les surmonter, des systèmes de soutien financiers à mettre en place et de proposer des recommandations pour surmonter les obstacles identifiés et promouvoir l'adoption de véhicules électriques.

Le Prestataire devra identifier les questions pertinentes à poser dans le cadre d'entretiens réalisés avec 100 entreprises de différentes tailles sujettes aux obligations de verdissement de leurs flottes.

## PILOTAGE

L'étude est réalisée sous l'égide de l'Avere-France. Le suivi et le pilotage de l'étude est confié à l'Avere-France et ses permanents (« le Pilote »).

## PRESENTATION DES LIVRABLES

Tous les documents finaux de l'étude seront fournis en un exemplaire papier et un exemplaire en version électronique modifiable et une version électronique non modifiable.

Toutes les données recensées ou calculées seront fournies sous format d'un tableur modifiable avec les formules de calcul le cas échéant. Le Prestataire devra détailler les méthodes, les détails des étapes et des hypothèses de calculs, le cas échéant.

Pour remplir ces objectifs, ce travail devrait donner lieu à une large communication par le biais de conférences de presse, de webinaires, de visualisations de données et d'infographies, et de publications sur les médias sociaux. Pour cela, le Prestataire réalisera des visualisations de données, des infographies, des supports de communication. Il pourra être amené à participer directement à ces actions de communication pour présenter ses travaux.

# CONFIDENTIALITE

La mission est confidentielle et ses résultats ne pourront être communiqués qu'au Pilote. Toute communication à un tiers devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de la part de l'Avere-France.

Une présentation finale des travaux sera réalisée par le Prestataire auprès des adhérents de l'Association ou sous tout autre format jugé pertinent par l'Avere. Une présentation *ad hoc*, en anglais, aux équipes de l'ECF est envisageable.

## OFFRES DE CANDIDATURES

### Présentation des candidats

Les offres remises devront comporter les éléments suivants :

**1. Présentation du candidat :**

- Une présentation synthétique du candidat ;
- Une présentation du service qui prendra en charge les prestations, en détaillant ses spécificités et sa capacité à répondre aux besoins décrits dans le cahier des charges.

**2. Méthodologie et organisation de la mission :**

- La compréhension du contexte, des objectifs et des enjeux de la mission ;
- L'organisation méthodologique et permettant de répondre à l'ensemble de ses exigences ;
- La liste des livrables que le prestataire s'engage à réaliser ;
- Le planning proposé, par phase le cas échéant, pour répondre aux exigences de délais.

**3. Présentation de l'équipe type et de l'organisation associée :**

- L'organisation et les modalités de pilotage proposées pour la mission ;
- Une présentation des profils types (CV anonymisés) pouvant participer à la réalisation de la Prestation ;
- La composition de l'équipe type proposée, son dimensionnement et son organisation avec un détail de la charge en jours/hommes par profil ;
- La présentation de l'interlocuteur privilégié.

**4. Présentation des références sur la mobilité électrique et les infrastructures de recharge :**

- Les références du candidat dans le domaine de la mission ;
- Les références de l'équipe et des profils types proposé dans le domaine de la mission.

### Devis

Un devis détaillé de la prestation sera remis lors de la candidature, comprenant :

- Les équivalents en jours/hommes et les taux appliqués
- Les éventuels frais
- Le total hors taxes

## Rémunération

Le Prestataire sera rémunéré par des prix globaux. Le règlement s'effectuera à l'exécution du marché, suivant la remise et la validation des livrables selon des règles à définir.

La performance économique de la proposition fera partie du choix de la sélection du Prestataire.

## Réception des offres

Les candidats à cet appel à candidatures doivent envoyer à l'Avere-France leur proposition avant le 29/02/2024, par courriel aux deux adresses suivantes, en indiquant dans l'objet du mail « **Candidature Electrification des flottes – Enquête d'opinion** » :

- [bassem.haidar@avere-france.org](mailto:bassem.haidar@avere-france.org)

